

## **AVIS PUBLIC**

## SÉANCE DU CONSEIL PAR VISIOCONFÉRENCE À HUIS CLOS

Dans un souci de santé publique, la MRC tient donc à informer ses citoyen(ne)s que, tel que le permet l'arrêté ministériel du 15 mars 2020, la séance du conseil qui aura lieu le mercredi 8 avril 2020, à 19 h, sera tenue par visioconférence à huis clos. La MRC du Rocher-Percé a recours à cette possibilité pour minimiser les risques de propagation du coronavirus pouvant découler de la tenue d'une séance publique à laquelle assisteraient des citoyens. Il s'agit d'une mesure tout à fait exceptionnelle et dont l'application sera temporaire. Par souci de transparence, la population peut consulter l'ordre du jour de la séance du conseil sur le site Internet à l'adresse suivante : <a href="https://www.mrcrocherperce.qc.ca">www.mrcrocherperce.qc.ca</a>.

De plus, la MRC du Rocher-Percé invite ses citoyen(ne)s à poser leurs questions par courriel à l'adresse suivante : <a href="mrc@rocherperce.gc.ca">mrc@rocherperce.gc.ca</a>.

Donné à Chandler, ce 3e jour du mois d'avril de l'an 2020 (03-04-2020)

Mario Grenier

Directeur général et secrétaire-trésorier